

SNUDI FO 13

FO
la force syndicale

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles de l'Enseignement Public FO

L'Ecole Syndicaliste

des Bouches du Rhône

Dir. de publication : L. Bernabeu
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1127S 06275
Imprimé au siège

Vieille Bourse du Travail, 1 place Léon Jouhaux CS 20540 13232 Marseille cedex 01
Tél : 04 91 00 34 22 07 62 54 13 13 contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Bulletin n° 200

1 euro

septembre - octobre 2024

Déposé le 27 / 09 / 24.

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

Vendredi 18 octobre (9h - 16h30)

à l'union départementale Force Ouvrière
1 place L. Jouhaux, 13001, Marseille
(métro Noailles Capucins)

40^{ème} Assemblée Générale des syndiqués

(congrès départemental 2024)
du SNUDI-FO des Bouches du Rhône

SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Cette année sera l'année des 40 ans du SNUDI FO 13 !

Nous reviendrons sur la création de ce syndicat dans les Bouches du Rhône et son développement jusqu'en 2024.

Nous ferons le bilan de notre activité syndicale durant l'année scolaire 2023/24.

Nous discuterons de la situation actuelle et des revendications à l'ordre du jour pour défendre nos conditions de travail.

Tu es adhérent (e) au SNUDI FO 13.

Tu y as toute ta place pour apporter ton témoignage, faire des propositions, participer aux instances ...

Alors, n'hésite pas à venir et envoie dès maintenant ta demande d'autorisation d'absence !

En cas de problème avec l'IEN, signale-le immédiatement au syndicat qui interviendra.



Assemblée Générale d'octobre 2023

Rapport d'activité

(un complément oral sera fait par le secrétaire départemental)

Développement du SNUDI FO 13

Notre syndicat progresse en nombre d'adhérents et continue son développement dans les différentes circonscriptions du département.

Les délégués de secteurs tournent hebdomadairement dans les écoles, renseignent et accompagnent les collègues dans le suivi de leurs dossiers. Les délégués du personnel défendent les dossiers dans les différentes instances où nous sommes présents. Le bureau syndical intervient aussi directement auprès de la DSDEN, avec des audiences régulières pour défendre les dossiers généraux ou particuliers. Notre conseil syndical s'est étoffé et renouvelé. Le



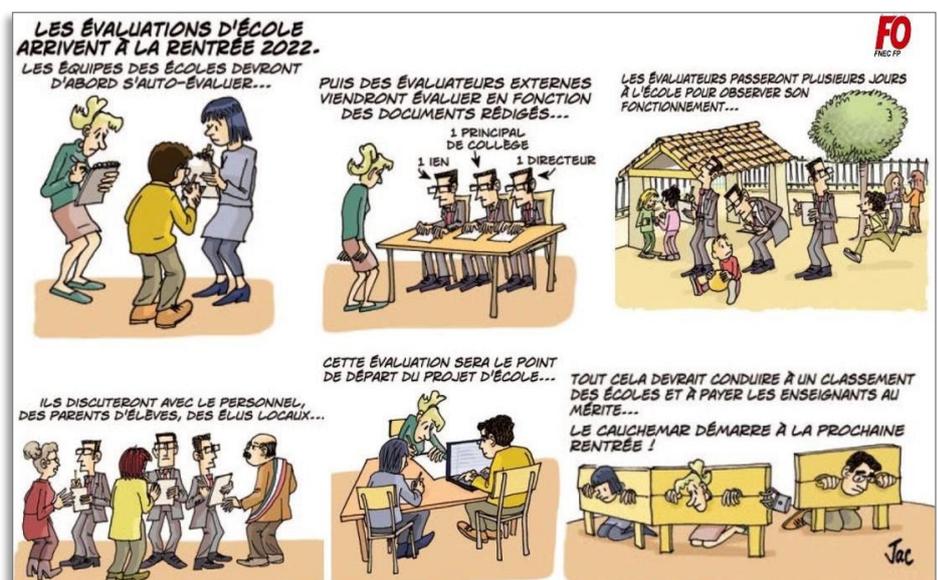
nombre de nos déchargés syndicaux a augmenté, du fait de la progression du nombre de nos syndiqués. Nous avons organisé de nouveaux stages syndicaux, pendant l'année, largement suivis par les collègues.

Nous participons aussi lors des intersyndicales en défendant les revendications des personnels et le mandat de nos adhérents.

Notre syndicat continue son développement en nombre d'adhésion, même si les différentes réformes liées à la Fonction Publique tendent à vouloir écarter le délégué du personnel, le délégué syndical de son rôle.

Les enseignants ne veulent pas des évaluations d'écoles ni en 2023 ni en 2024 ! Le SNUDI FO 13 les aide à obtenir satisfaction.

Contacté par de nombreuses écoles, par de nombreux collègues, nous avons permis un recul sur plusieurs établissements de la mise en œuvre du dispositif "Evaluations d'école" dans différentes circonscriptions. A cette rentrée, cette bagarre est de nouveau à l'ordre du jour. Le SNUDI FO 13 poursuit son travail d'aide et d'accompagnement pour résister aux pressions de l'administration. Nous intervenons aussi sur la question des "constellations" et du dispositif "PHARE".



Les enseignants ne veulent pas de l'inclusion systématique et forcée ! Le SNUDI FO 13 a pris toute sa place pour défendre à tous les niveaux les conditions de travail des enseignants, les conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves en situation de handicap.

Tout au long de l'année, lors des stages, des grèves et manifestations départementales et nationales, des audiences, des dossiers suivis, nous avons défendu **les revendications** définies lors de notre stage

"inclusion" du 9 novembre 2023 :

- **L'abrogation de l'article 53 de la loi de finances qui lance l'acte 2 de l'École Inclusive.**

- **Un vrai salaire ! Un vrai statut pour les AESH !**

- **Le respect des notifications MDPH : les élèves handicapés doivent être pris en charge à hauteur de leurs besoins et non pas être pris en charge à hauteur des moyens.**

Nous avons mandaté 4 délégués (PE et AESH) à la conférence ouvrière "inclusion scolaire" du 17 novembre et nous avons organisé une délégation pour la manifestation nationale à Paris du 25 janvier contre l'inclusion scolaire systématique.

AESH *Le SNUDI FO 13 a suivi les dossiers des syndiqués AESH concernant leur CDIisation au 1^{er} janvier 2024 et le versement des primes REP+ avec rétroactivité depuis 2020. La mobilisation au niveau national a permis des reculs dont l'abandon de la fusion programmée des AESH et AED.*



Les enseignants ne veulent pas de fermetures de classes et demandent les ouvertures nécessaires ! Le SNUDI FO 13 aide à leur mobilisation et appuie leurs revendications.

Par la mobilisation des enseignants et des parents d'élèves avec l'aide du SNUDI FO 13, le DASEN a été contraint de revenir sur 25 situations d'écoles en février (18 annulations de fermetures et 7 nouvelles ouvertures). Une première victoire, même si le compte n'y est pas.

Au groupe de travail du CSAD du 3 septembre 2024, nous avons

encore 12 dossiers d'écoles à défendre. Seulement, 5 classes (Classes accueillantes de secteur) ont été ouvertes !

Nous revendiquons que les moyens matériels et humains soient donnés pour permettre une amélioration des conditions de travail. La question du remplacement va être, cette année, à nouveau problématique.

Le SNUDI FO 13 et ses délégués de secteurs restent à l'écoute des équipes, dans les circonscriptions, pour aider à obtenir satisfaction sur leurs revendications.



Carrière professionnelle, relations avec les mairies, ...

Le SNUDIFO 13 est une organisation syndicale et, en tant que telle, défend les **intérêts collectifs et individuels** des personnels. La loi de transformation de la Fonction Publique a accentué la défense individuelle face à l'arbitraire de notre administration tout au long de notre carrière. Le SNUDI FO 13 informe, accompagne les PE et les AESH pendant leur vie professionnelle et les aide à obtenir satisfaction sur leurs demandes : promotions, temps partiels, disponibilités, mutations, accident du travail, protection fonctionnelle....

Le syndicat participe aussi aux réunions organisées par les municipalités pour transmettre les revendications des enseignants concernant les locaux, le matériel scolaire, les travaux....



Réformes nationales : la mobilisation des enseignants dans les Bouches du Rhône

Réforme du "choc des savoirs" et mise en place des groupes de niveaux

Le SNUDI FO 13 a participé à la mobilisation pour l'abrogation de la réforme du *Choc des savoirs* et la mise en place des groupes de niveaux en classe de 6^{ème} et 5^{ème}.

Le 1^{er} degré est aussi concerné : mission PACTE pour donner des cours de maths et de français en collège, notamment pour les groupes "faibles", détachement de PE en collège, constitution de groupes de niveaux en fin de CM2 lors des Conseils Ecoles-Collège, labellisation des manuels, nouveaux programmes... La ministre démissionnaire Belloubet a confirmé son application à la rentrée 2024. **Plus que jamais, la revendication d'abrogation des mesures du "Choc des savoirs" est à l'ordre du jour !**



Réforme Guérini pour la Fonction Publique

Le projet de loi "pour l'efficacité de la fonction publique", soumis par le ministre de la transformation et de la Fonction Publique, à l'assemblée nationale a dans ses objectifs :

- > de supprimer les catégories A, B et C
- > d'instaurer le salaire au mérite
- > de "*lever le tabou des licenciements*".

Une attaque sans précédent contre les fonctionnaires !

Le SNUDI FO 13 a informé ses adhérents. Pour l'instant, cette réforme est en attente. L'exigence du retrait de ce projet de loi reste intacte !

EPLEP et Direction d'école

Après la loi Rilhac, l'expérimentation marseillaise, les évaluations d'école, début 2024, **la proposition de loi "créant le statut d'établissement public local d'enseignement primaire"** vise à franchir un pas vers l'explosion du cadre national de l'Ecole publique, en la transformant en établissements autonomes (sur le plan administratif, budgétaire, pédagogique et éducatif) soumis aux collectivités locales et dirigés par un conseil d'école présidé par un directeur-manager.

Le SNUDI-FO a demandé l'abandon immédiat de la proposition de loi. Les personnels refusent de

Le SNUDI FO 13 a informé les personnels. Il a défendu et accompagné au quotidien des directeurs de plus en plus fréquemment et gravement confrontés à des difficultés multiples et aux conséquences de cette politique.

devenir les employés des conseils d'école et la territorialisation de l'Ecole de la République !

Le SNUDI-FO demande aussi le retrait de la loi Rilhac, du décret du 14/08/2023, de la circulaire du 20/03/2024 sur l'évaluation des directeurs et de l'arrêté du 21/03/2024 sur leur formation.

Les directeurs n'ont pas besoin d'évaluation spécifique ou d'un statut particulier mais d'augmentation des décharges, d'une réelle revalorisation (100 points d'indice pour tous), d'une aide administrative statutaire et d'un allègement des tâches.



Non à la concurrence entre les écoles

Depuis 2021, pour les enseignants marseillais, depuis 2022, pour tous les autres, des pressions de la part de la hiérarchie s'exercent pour mettre en place les dispositifs CNR (Conseil National de la Refondation pour l'Éducation) avec le dispositif NEFLE (Notre Ecole Faisons-La Ensemble) ou MEG (Marseille en Grand).

Rappel : "Le CNR Éducation « Notre

école, faisons-la ensemble » est une démarche inédite de concertation visant à élaborer des projets pédagogiques innovants répondant aux besoins locaux et de nature à améliorer le niveau des élèves, leur bien-être et à lutter contre les inégalités. Sous la responsabilité du directeur d'école ou du chef d'établissement, la démarche associe l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, professeurs, parents, élèves, personnels social, de santé et administratif ainsi que les collectivités et les partenaires économiques ou associatifs de l'école. Déployé dans l'ensemble des académies, le CNR Éducation contribue à redonner à chaque école toute sa place comme lieu de vie et d'apprentissage, véritable atelier où s'édifient la citoyenneté et la société de demain". (publié sur le site du CNR).

Depuis 2021, le SNUDI FO 13 aide les collègues à résister :

- => dans leur opposition aux "projets innovants" qu'on essaie de leur imposer en mettant les écoles en concurrence, et contre la duperie des financements de ces projets,
- => contre la multiplication des postes à profil ou à exigences particulières, au mouvement intra-départemental
- => dans leur refus de participer aux évaluations d'écoles,
- => dans leurs demandes des moyens humains et matériels pour diminuer le nombre d'élèves par classe, pour des RASED complets, pour des remplaçants, pour des AESH....

- ▶ Défense de l'école publique, du droit à l'instruction pour tous !
- Défense des programmes nationaux !

NON à la mise en concurrence des enseignants avec le PACTE.

En juin 2023, nous avons déclaré au CSA Académique avec la totalité des organisations :

"Les représentants (FO, FSU, CGT Educ'action, Unsa et SUD) au CSA d'Aix-Marseille revendiquent l'abandon du Pacte. Ils considèrent que la contractualisation constitue une attaque sans précédent contre le statut et aggrave les conditions de travail. Ils revendiquent des augmentations salariales par la hausse du point d'indice à minima à hauteur de l'inflation tout de suite et l'ouverture de négociations pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis 2000."

En septembre 2024, cette déclaration pour le SNUDI FO 13 est toujours à l'ordre du jour !

- ▶ Retrait du pacte ! Augmentation de la valeur du point d'indice à hauteur de 28,5% en rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans !

Sommaire : P1 : Invitation / P 2 à 6 : Rapport d'activité / P 7 Modalités pratiques / P 8 : Adhésion

Le SNUDI FO 13 défend les revendications particulières des collègues !

UPE2A : Pour le respect des droits des élèves allophones et des conditions de travail des enseignants UPE2A

Les revendications, portées par le SNUDI FO 13 avec l'intersyndicale sont toujours d'actualité:

- l'évaluation et la scolarisation immédiate des élèves dès leur arrivée
- l'ouverture de dispositifs UPE2A (15 dans le 1^{er} degré)
- le respect de la circulaire de 2012 : "au cours de la première année de prise en charge pédagogique par l'UPE2A un enseignement intensif du français d'une durée hebdomadaire de 9 h minimum dans le 1^{er} degré et de 12 heures minimum dans le 2nd degré est organisé "
- un plan ambitieux de formation pour les enseignant-e-s.



Durant l'année scolaire 2023/2024, le SNUDI FO 13 a co-organisé avec l'intersyndicale (SNUipp-FO-SE UNSA-CGT-SUD) une RIS et deux stages qui ont permis de définir les revendications portées collectivement lors d'une audience à la mairie marseillaise et lors d'un groupe de travail avec l'administration. A ce jour, une quinzaine de postes UPE2A sont toujours nécessaires. La mairie de Marseille a consenti à une hausse du budget pour les UPE2A passant de 92 euros à 200 euros.

COORDONNATEUR REP+ : à la demande de ces personnels de bénéficier de l'avantage spécifique d'ancienneté (ASA) comme tous les personnels travaillant dans des établissements situés en zone violence, le SNUDI FO 13 a porté cette revendication auprès de l'administration et accompagné les collègues pour formuler des recours. Grâce à la mobilisation des personnels et l'action du syndicat, cette revendication a été satisfaite avec le rattachement en établissement avec effet rétroactif. Cependant des revendications restent à défendre au niveau national car ces collègues restent exclus de la prime informatique et de la prime ISAE et n'ont eu aucune revalorisation salariale à la rentrée de Septembre 2023.

Le SNUDI FO 13 défend la santé et la sécurité des collègues au travail !

⇒ **AMIANTE** Nous avons suivi plusieurs dossiers d'écoles, avec des personnels et parents inquiets et mobilisés sur ce problème. Certains ont demandé à se mettre en droit de retrait face à ce danger grave et imminent et exigé les travaux nécessaires à la mise en sécurité des lieux pour les personnels et les élèves. Le SNUDI FO 13 est aussi en lien avec l'association l'AVALE 13 (Association des Victimes de l'Amiante dans Les Etablissements Scolaires) pour organiser des stages afin d'informer des dangers de l'amiante et de comment se disposer et se battre pour protéger sa santé au travail.

⇒ **FICHES SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL (SST), FICHES DANGER GRAVE ET IMMINENT (DGI)** Les délégués de secteur, les délégués de la F3SCT (ex-CHSCT) sont au contact des collègues en situation difficile (inclusion, agression, etc ...) pour les accompagner dans la rédaction de ces documents. Ils s'occupent du suivi des réponses que doit apporter notre administration. Si cette dernière fait souvent la sourde oreille face aux multiples relances que font les délégués du SNUDI FO 13 sur les demandes individuelles, la discussion se mène actuellement dans nos instances départementales pour organiser des actions collectives afin d'obtenir satisfaction.

⇒ **COMITE MEDICAL, ACTION SOCIALE** Les conditions de travail dégradées et l'allongement de l'âge de départ en retraite, facteurs néfastes pour la santé des personnels, entraînent des sollicitations de plus en plus nombreuses auprès du SNUDI FO 13 pour lesquelles les délégués conseillent et orientent au mieux les collègues sur les possibilités existantes

Depuis fin juin 2024, ce sont malheureusement deux de nos collègues qui sont décédés sur leur lieu de travail. Le SNUDI FO 13 reste vigilant pour le respect des droits : F3SCT extraordinaire pour enquête administrative, imputabilité au service reconnue si nécessaire, versement du capital décès....

Le SNUDI FO 13, avec ses représentants aux instances de l'action sociale, défend les dossiers des personnels et fait le constat d'un nombre croissant de demandes d'aide financière en raison de l'inflation galopante que nous subissons (particulièrement les AESH ou les familles monoparentales...) et de la perte constante de notre pouvoir d'achat.

L'augmentation de la valeur du point d'indice, tout de suite, est une revendication légitime !

Infos pratiques ...

1/ Et pourquoi participer à l'assemblée générale ?

Comment s'organiser pour se défendre, quelles actions sont nécessaires pour gagner ?

Des questions toujours aussi cruciales au vu des mesures et réformes gouvernementales et des conséquences concrètes sur nos conditions de travail et de vie...

L'assemblée Générale des syndiqués, c'est le congrès départemental.

C'est un temps pour se rencontrer, s'informer, poser des questions, discuter, élaborer collectivement.

Un temps pour déterminer le mandat revendicatif du SNUDI-FO 13, son organisation, le développement de son activité et élire le conseil syndical (direction du syndicat) et les membres de la Commission de contrôle des comptes.

Nous comptons sur ta présence !



Quel que soit le gouvernement, le SNUDI-FO reste indépendant pour la défense des personnels et des revendications !

2/ Les démarches pour demander l'autorisation d'absence

► **La demande d'autorisation** (à envoyer au plus tard huit jours avant le 18 octobre, soit le 10 octobre)

- Enregistrer le formulaire informatisé de l'IA, c'est le même que vous utilisez pour tout congé ou absence, vous l'avez reçu en pièce jointe de mail

- Le renseigner, pour la case " motif de l'absence", sélectionner dans la liste déroulante : "autorisation spéciale d'absence article 13 ou 15 du décret 82.447"

- Enregistrer le document en le mettant comme nom de fichier le nom de famille (ex: "Dupont")

- Le transmettre à son directeur, qui complète ce qui le concerne et le transmet à l'IEN.

► **La convocation** Elle est jointe à ce bulletin, vous l'avez aussi reçue en pièce jointe par mail.

La compléter impérativement avec votre nom et la faire parvenir à l'IEN :

ou en pièce jointe de mail (après numérisation) / ou par courrier.

N'hésitez pas à nous appeler si vous rencontrez une difficulté dans ce dispositif.

3 / Pause de midi ?

Nous nous retrouverons autour d'un apéritif offert pour fêter dignement les 40 ans de notre syndicat !

Vous aurez la possibilité de participer au buffet déjeunatoire (salé, sucré, boissons) avec une participation aux frais de 10 euros (à régler à l'accueil de l'AG en monnaie ou chèque).

4 / Et je n'oublie pas de m'inscrire auprès du syndicat !

Pour que le SNUDI-FO 13 puisse organiser matériellement cette Assemblée Générale, vous serez sollicités par votre délégué de secteur (par mail ou téléphone).

Merci de confirmer à cette occasion :

- votre présence à l'AG

- votre participation au buffet déjeunatoire

- si vous êtes candidat aux instances (conseil syndical, commissaire aux comptes)

RAPPEL : seuls les syndiqués à jour de leur cotisation 2024 pourront participer à l'AG.

Si vous n'avez pas encore renouvelé votre adhésion, merci de remplir le bulletin au verso et de nous le retourner avant l'AG ou le jour même !



SNUDI-FO 13

contact@snudifo13.org 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13 www.snudifo13.org

Vieille Bourse du Travail, 1 place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille cedex 01

⇒ **Je renvoie ce bulletin d'adhésion rempli par voie postale ou par mail**

Nom et Prénom : Date naissance :/...../.....

Adresse complète :

Tel. personnel, portable :

e - mail :

Fonction, Ecole, Commune :

à T.Déf T.Pro

Echelon : / Je suis : .Instit. .PE. .PE H-Cl. .PE Cl-Ex. .AESH. .Contractuel.

Déjà adhérent l'année précédente : .oui. .non.

Je déclare adhérer au SNUDI FO (Date et signature) :

⇒ **Carte 2024 : calcul du montant de cotisation**

66% crédit d'impôt
sous réserve dispositions fiscales
Reçu fiscal début 2025

Cotisation de base : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.

Pour info : elle comprend la carte annuelle (22 €) + 12 timbres mensuels (montant indiqué sous le total).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Prof. Ecoles	91 € (5,75)	127 € (8,75)	136 € (9,50)	142 € (10,00)	154 € (11)	157 € (11,25)	166 € (12)	178 € (13)	190 € (14)	202 € (15)	214 € (16)
Hors Classe	190 € (14)	199 € (14,75)	214 € (16)	229 € (17,25)	238 € (18)	250 € (19)	253 € (20)				
Classe Except.	214 € (16)	229 € (17,25)	241 € (18,25)	256 € (19,5)	265 € (20,25)	271 € (20,75)	277 € (21,25)				
Instituteurs									145 € (10,25)	160 € (11,5)	172 € (12,5)

Retraités	moins de 1500 €	1500 à 2000 €	plus de 2000 €
	90 €	112 €	133 €

AESH	Dispo, congé parental	Contractuel
48 € (2,17)	50 €	91 € (5,75)

Majoration éventuelle : ASH, PEMF : 4 € CPC : 10 € Dir 2-4 cl : 6 € Dir 5-9 cl : 10 € Dir 10 cl et + : 13 €

Cotisation de base + Majoration = €

Si temps partiel à % => Cotisation au prorata de la quotité = €

⇒ **Je règle ma cotisation**

Par chèque(s) Ordre "SNUDI FO" / Joindre chèque(s) au bulletin / Encaissé(s) en 2024, vers fin de mois Mois 2024 (non encore commencés) et montants :

Par virement(s) Programmer le(s) virement(s) en 2024, possible jusqu'au mois d'octobre [Compte : IBAN FR76 1027 8089 7100 0215 7620 121 [BIC CMCIFR2A] Echancier ordonné à votre banque :

Mois de 2024	oct
Montant	

Par prélèvement(s) automatique(s) Autorisation de prélèvement bancaire

Je soussigné(e) autorise le SNUDI FO des BdRh à effectuer les prélèvements ci-dessous sur mon compte, à cet effet, je joins un RIB à cette fiche.

- Nombre de prélèvements mensuels souhaités : (maximum = nombre de mois 2024 non commencés)

- Mois choisi pour le premier prélèvement : Date Signature